



Chers Collègues,

La SBIMC-BVIKM souhaite, par ce courrier, vous informer de la procédure à suivre pour introduire votre demande d'agrément en Infectiologie ou Microbiologie clinique.

Les critères de reconnaissance et les mesures transitoires se trouvent dans le décret ministériel du 7 mai 2020 (Annexe). Dans le domaine de l'infectiologie en particulier, ils diffèrent de l'avis officiel du Conseil Supérieur des Médecins Spécialistes et Généralistes (Annexe), que le groupe de travail d'infectiologues et de microbiologistes belges a contribué à façonner. En fin de compte, ce sont les commissions d'accréditation compétentes qui évalueront et approuveront les dossiers individuellement.

Ces commissions sont en cours de composition, notamment par des membres délégués par les facultés de Médecine et les associations professionnelles. Vous pouvez cependant dès à présent introduire votre demande de reconnaissance en la soumettant à l'adresse reprise ci-dessous, par voie postale ou électronique.

**Adresse de soumission de reconnaissance en Infectiologie(adulte/pédiatrique) et Microbiologie Clinique :**

Monsieur S. AZIBOU

Chef de cellule agrément des professions des soins de santé universitaires

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Administration générale de l'Enseignement (AGE)

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)

Direction de l'agrément des prestataires de soins de santé

Bureau : 05F504

Rue Adolphe Lavallée, 1 | 1080 Bruxelles | Espace 27 septembre – Les ateliers

Email : [sohaib.azibou@cfwb.be](mailto:sohaib.azibou@cfwb.be) <<mailto:sohaib.azibou@cfwb.be>>

Concernant la maîtrise et les services de stage, la reconnaissance, dont les critères se trouvent également sur les documents annexés, est effectuée par le SPF Santé publique. Vous trouverez les instructions utiles sur le site <https://www.health.belgium.be/fr/agrement-comme-maitre-de-stage-et-comme-service-de-stage-medecins-specialistes>.

Depuis le début des négociations sur la reconnaissance de l'Infectiologie et de la Microbiologie médicale, la SBIMC- BVIKM s'efforce d'obtenir une reconnaissance officielle des nombreux pharmaciens microbiologistes travaillant dans notre pays, par analogie avec leurs collègues médecins microbiologistes. Ce dossier a été soumis à l'avis des Académies royales de médecine à la demande de la précédente ministre de la santé publique, Maggie De Blok. La SBIMC-BVIKM espère faire progresser rapidement ce dossier et vous tiendra informés des nouveaux développements dans ce domaine.

Un cursus en Infectiologie et Microbiologie Clinique se met sur pied en Flandres, similaire au Certificat interuniversitaire en Infectiologie et Microbiologie côté francophone. Nous vous tiendrons informés dès que les modalités seront fixées.

La SBIMC-BVIKM a été fondée en 1991 dans le but de consolider au niveau national les nombreuses initiatives individuelles des fondateurs infectiologues et microbiologistes. Outre les symposia, elle a pour but de poursuivre la publication de l'IGGI (Guide d'Infectiologie - Infectiology Guide), obtenir la reconnaissance des pharmaciens biologistes, obtenir un financement pour ses deux spécialités reconnues et assurer une représentation scientifique officielle de nos spécialités. Nombre sont les défis d'aujourd'hui et de demain, ( COVID et autres maladies infectieuses émergentes, gestion des MDRO, politique en matière d'antibiotiques, etc.) et nous souhaitons, entre autres par le biais de nouveaux groupes de travail, œuvrer pour la représentation et la reconnaissance de nos spécialités au niveau médical et politique.

N'hésitez pas à contacter Mme Elise Brisart pour renouveler ou activer votre inscription à la Société. Celle-ci vous donne un accès gratuit aux Symposia, organisés deux fois par an de la société, ainsi qu'à l'IGGI à tarif réduit). Notre représentativité dépend aussi de nos membres.

Les administrateurs de la SBIMC-BVIKM asbl-vzw.